

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE MONTMORENCY

En raison de la situation exceptionnelle en lien avec la pandémie d'infection à la Covid-19, l'assemblée du Conseil du 5 octobre 2020 s'est tenue à distance par Skype entre les élus et le directeur général. Cette rencontre n'a donc pas été publique. Cette façon de procéder est une directive émanant des autorités gouvernementales. Cette assemblée a été enregistrée et son contenu a été publié sur le site Internet de la municipalité.

Le conseil du village de Sainte-Pétronille siège en séance ordinaire ce lundi 5 octobre par visioconférence (Skype).

Sont présents à cette visioconférence . Harold Noël, maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers : Éric Bussière, Marie-Claude Laflamme, Yves-André Beaulé, Jean Côté, Lison Berthiaume et Nancy Duchaine.

Assiste également à la séance, par visioconférence, le directeur général et secrétaire-trésorier.

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi 5 octobre 2020 à 20 h et à laquelle sont présents Harold Noël, maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers : Éric Bussière, Yves-André Beaulé, Jean Côté, Lison Berthiaume, Nancy Duchaine, Marie-Claude Laflamme.

Mot du maire

M. Harold Noël, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2020-094

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 5 octobre 2020

Il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par monsieur Jean Côté d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 5 octobre 2020 :

- 1. Mot du maire**
- 2. Correspondance**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 5 octobre 2020**
- 4. Adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 septembre 2020
- 5. Dépôt de document**
 - 5.1 Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments
- 6. Administration**
 - 6.1 Programme TECQ 2019-2023 (pour inscrire les projets pour la municipalité en lien avec cet outil de financement)
 - 6.2 Assainissement des eaux usées - Travaux de déboisement du chemin Royal et des rues Laflamme et Gagnon
 - 6.3 Assainissement des eaux usées - Déboisement - Surveillance des travaux
 - 6.4 Demande de dérogation mineure – 16, rue des Chênes Sud
 - 6.5 Dossier assainissement des eaux usées - Arpentage pour acquisition de terrains

- 6.6 Marge de crédit
- 7. Comptes à payer**
- 8. Divers**
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la session**

ADOPTÉE

2020-095

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 septembre 2020

Il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 8 septembre 2020.

ADOPTÉE

Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments

Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments.

2020-096

Programme TECQ 2019-2023 (pour inscrire les projets pour la municipalité en lien avec cet outil de financement)

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2023 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les

autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la présente programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2020-097

Assainissement des eaux usées - Travaux de déboisement du chemin Royal et des rues Laflamme et Gagnon

Attendu que des travaux de déboisement doivent se faire dans le dossier d'assainissement des eaux ;

Attendu que ces travaux de déboisement sont nécessaires, entre autres, au déplacement d'une vingtaine de poteaux électriques ;

Attendu qu'une entreprise spécialisée en émondage doit être engagée ;

Attendu que ces travaux sont évalués au-dessus de 100 000 \$;

Attendu que la politique de gestion contractuelle stipule que la municipalité doit procéder à un appel d'offres public ;

Attendu que les coûts de ce projet seront financés par le programme de subvention TECQ ;

Attendu qu'une seule soumission a été déposée, soit celle d'Arboriculture de Beauce au montant de 229 426 \$.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Éric Bussière d'octroyer le contrat des travaux de déboisement du chemin Royal, du chemin de l'Église et des rues Laflamme et Gagnon à Arboriculture de Beauce inc. au montant de 229 426 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2020-098

Assainissement des eaux usées - Déboisement - Surveillance des travaux

Attendu que des travaux de déboisement doivent se faire dans le dossier d'assainissement des eaux ;

Attendu que ces travaux de déboisement sont nécessaires, entre autres, au déplacement d'une vingtaine de poteaux électriques ;

Attendu qu'une entreprise spécialisée en émondage sera engagée ;

Attendu que ces travaux sont évalués en-deçà de 100 000 \$;

Attendu que la politique de gestion contractuelle de la municipalité permet de donner un tel contrat de gré à gré ;

Attendu que les coûts de ce projet seront financés par le programme de subvention TECQ ;

Attendu que la firme Écogénie inc. déposé une offre.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par madame Lison Berthiaume d'octroyer le contrat de suivi des travaux de déboisement à Écogénie inc. au montant de 20 700 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2020-099

Demande de dérogation mineure – 16, rue des Chênes Sud

Attendu que M. Marcel Michael Pichette, propriétaire du 16, rue des Chênes Sud à Sainte-Pétronille a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

Attendu que cette adresse est située dans la zone R-5;

Attendu que cette demande a pour but de régulariser la marge latérale de la maison qui est à 1,25 m au lieu de 3 m comme prescrit à l'article 15 de règlement # 49 sur le zonage de l'époque de la construction de ladite résidence.

Attendu que la maison était déjà dérogatoire au moment de sa construction ;

Attendu que le CCU a émis une recommandation défavorable à cette demande.

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé de refuser la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

2020-100

Dossier assainissement des eaux usées - Arpentage pour acquisition de terrains

Attendu que des acquisitions de terrain doivent être faites dans le dossier d'assainissement des eaux usées ;

Attendu que ces acquisitions serviront à y installer un panneau de contrôle et un poste de pompage ;

Attendu que des travaux d'arpentage doivent être faits afin d'avoir une description technique précise des lieux ;

Attendu que les coûts de ce projet seront financés par le programme de subvention TECQ;

Attendu que la firme d'arpentage Picard et Picard a déposé une offre de services.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par madame Lison

Berthiaume d'octroyer le contrat des travaux d'arpentage à Picard et Picard au montant de 4 925 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2020-101

Marge de crédit

Attendu que la municipalité de Sainte-Pétronille a investi 125 000 \$ pour son projet de lien piétonnier ;

Attendu que le projet est subventionné par le programme de subvention PRIMADA;

Attendu que la municipalité a reçu une autorisation ministérielle du MAMH pour un montant de subvention de 100 000 \$ qui sera versé à la municipalité d'ici la fin du programme actuel ;

Attendu que d'ici là, la municipalité doit supporter l'investissement à même sa trésorerie.

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par madame Lison Berthiaume à emprunter auprès de la caisse Desjardins de l'Île d'Orléans, le montant de 100 000 \$ représentant le montant autorisé du programme de subvention PRIMADA et que M. Harold Noël, maire et M. Jean-François Labbé, directeur général / secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour mettre en vigueur cet emprunt.

ADOPTÉE

2020-102

Comptes à payer

Il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par monsieur Éric Bussière de payer les comptes suivants :

Aménagement Nova-Terre	15 140.93
Androïde	1 090.14
Bell Mobilité	198.10
BMR - Coop Avantis	354.79
Christophe Simard	720.00
Desjardins Sécurité Financière	1 284.74
Distribution JFC	15.00
Englobe	488.64
Fond de l'information sur le territoire	5.00
Frais déplacement - Stéphane Drolet	49.72
Gagné Portes et Fenêtres	799.08
Groupe CT	103.48
Harold Noël - frais représentation	393.47
Hydro Québec	1 997.23
Jacques Normand et Fils inc.	370.22
JMD excavation	8 048.25
Juneau & Frères	325.69
Lam-É Saint-Pierre inc.	458.29
Les Coupe-feu du Québec plus inc.	601.32
Librairie Pantoute	468.04
Librairie du Quartier	309.23

Ministère des Finances (SQ)	85 477.00
MRC (assurance salaire)	1 090.06
MRC (ordures)	7 770.00
MRC (journal)	590.00
P. Aubut	14.41
PG Solutions	91.98
Premier Tech aqua	1 158.96
Produits Capital	107.76
Rabais Campus	488.17
Receveur général Canada	1 750.53
Réno Dépôt	68.91
Réseau Biblio	71.15
Retraite Québec	226.58
Revenu Québec	4 863.25
Salaires - Employés	16 209.98
Salaires - Élus	4 608.14
Service canadien des services bancaires	248.34
SG Énergie	1 042.36
Société Plan de Vol inc.	9 866.01
Therrien Couture Jolicoeur	339.18
Trafic Contrôle F.M. inc.	2 151.88
Ultima assurances	17 094.00
Valérie Chevanel	1 880.07
Videotron	204.22
Visa Desjardins	368.93
Vision 3W	258.69
Total	<u>175 030.85</u>

ADOPTÉE

Activités communautaires

Toutes les activités communautaires sont annulées jusqu'à la fin de l'année (fête de l'Halloween, illumination de l'arbre de Noël, fête des bénévoles). Un article en ce sens sera publié dans le Beau Lieu.

Mise à jour sur la situation du boisé de l'Église

La tranchée pour installer les fils d'alimentation en électricité est en train de se faire. Le boisé sera donc prochainement illuminé. Une annonce sera faite lorsque ces travaux seront terminés.

Sacs de papier pour les feuilles

Les sacs ne seront pas subventionnés par la MRC. Madame Berthiaume souligne que les sacs sont présentement en spécial chez Maxi Lebourgneuf au coût de 1 \$ pour 5 sacs.

Il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Jean Côté de lever la session à 20 h 58.

ADOPTÉE

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

Harold Noël, maire